

REUNION 05 JUIN 2023

Le cinq juin deux Mille vingt-trois à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, M. FERRARI, M. BOURGUIGNON, Mme LE CORRE, Mme LEBAS, Mme GALVAN, Mme OZENNE, M. LEBAS, M. MOTIER, M. BAR, M. MORAND. M. MODESTE, Mme GIRON, Mme RAULT.

ABSENTE : Mme LEVEILLE

Secrétaire de séance : Astride LE CORRE

Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du Mardi 02 Mai 2023.

Création d'un emploi suite à accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que :

- Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2°,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité suite à une insuffisance de personnel.

Monsieur le Maire informe le conseil que cette année il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique à temps complet du 19 Juin au 28 Août 2023 inclus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie C à temps complet à compter du 19 Juin 2023.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée.
- Précise que la rémunération sera basée sur l'indice
- Autorise Monsieur le Maire à recruter l'agent contractuel pour pourvoir cet emploi, à accomplir toutes les formalités et à signer le contrat à intervenir.

Montant des loyers pour les logements de la poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les logements de la poste sont presque terminés. L'adresse exact sera au 19A Rue de Queue du Bois pour le studio et 19B Rue de Queue du Bois pour l'appartement. Il est précisé que le studio de 25 m² sera loué meublé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de louer le studio de 25 m² meublé pour 300 € par mois et l'appartement de 60 m² pour 500 € par mois.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférant à ces locations.

Bâtiment de la Cage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un bâtiment sis à la Cage pourrait bénéficier d'un étoilage sur le PLUi, afin de pouvoir le rénover, car il possède un pressoir à poutre de 1811. Une demande sera faite au service concerné de la communauté de Communes.

Projets et travaux

Bibliothèque : l'ordinateur a été acheté chez BOULANGER pour un montant de 981.99 €. Il sera prochainement installé à la bibliothèque.

Travaux voirie Les Berthaumes : Lors de la dernière réunion, il a été décidé de réaliser des travaux sur les accotements, le montant du devis présenté est de 19 056,24 € T.T.C.

Balayeuse : des devis sont présentés pour l'achat d'un système de balayeuse qui s'adapte sur le matériel communal, à savoir : devis de l'entreprise DEROUET pour un relevage avant d'un montant de 5 760 € TTC et un devis d'ESCOMEL pour un rouleau balayeur, un bac de ramassage, un balai latéral et un humidificateur pour un montant de 13 616.40 € TTC. Les devis ont été acceptés.

Maison à La Madeleine : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maison et les bâtiments sis à La Madeleine sont à vendre. Ces bâtiments ont été étoilés dans le PLUi afin de pouvoir être restaurés. Il précise que les réseaux sont à plus de 100 m et que la collectivité devra payer pour les amener. Il est donc proposé d'augmenter la taxe d'aménagement à 7% sur cette zone, le taux actuel étant de 3%. Les parcelles concernées sont les ZD 39, 71, 145, 148 et 164.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 2 « contre », 3 « abstention » et 9 « pour » décide d'augmenter la taxe d'aménagement à 7% sur cette zone de La Madeleine, sur les parcelles ZD 39, 71, 145, 148 et 164.

Carrelage du labo de la Boucherie : Lors de la réunion de conseil du mois de janvier 2023, il a été décidé de changer le carrelage dans le labo de la boucherie avec une estimation de travaux de 4625€. Cependant, les travaux à effectuer ont été chiffrés à 9 576 € TTC par l'entreprise CREASOL, le support du carrelage étant incertain, le chiffrage a été revu à la hausse. Il sera donc demandé au boucher de prendre en charge la différence, à savoir 4 951 €.

Isolation phonique du cabinet médical : Comme évoqué lors d'une réunion de conseil, il est nécessaire d'isoler phoniquement le cabinet médical, un devis est présenté pour un montant de 1 308.94 € H.T soit 1 570 € TTC, il s'agit d'installer des plaques phoniques et une porte.

Demande de subvention BALAD'ART

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, comme l'année dernière, d'une demande de subvention d'un montant de 1500 € par BALAD'ART qui propose des animations portant sur l'art en saison estivale sur Clécy. Cette demande est faite par le biais de l'association Atelier 48 qui recevrait les fonds demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte de verser une subvention de 1500 € à l'association Atelier 48, pour les projets portés par Balad'Art.

Commission transition écologique et mobilité : quelques explications sont données par le délégué de cette commission au sein de la communauté de communes : suppression d'un poste non remplacé, concernant la rénovation de l'habitat des aides peuvent être accordées aux particuliers, notamment par la communauté de communes, il faut se renseigner auprès de SOLIHA et Biomasse Normandie. Il y a eu 6 km de haies de replantées en 2022. Concernant le groupe scolaire de Clécy, il n'est pas possible de poser des panneaux photovoltaïques car il y a un problème de raccordement, cependant il faudrait que le chauffage soit programmé avec une horloge.

Questions diverses

↳ Le jeudi 1^{er} juin a eu lieu l'inauguration du champ photovoltaïque sur l'ancien terrain d'aviation à Bellevue.

- ↪ L'enquête publique est terminée, nous sommes en attente des conclusions du commissaire enquêteur.
- ↪ L'office de tourisme organise le 100 % vélo dans le bourg de Clécy samedi 10 Juin 2023.
- ↪ Le parking communal Rue André Hardy, à côté de l'épicerie du Coing est désormais ouvert.
- ↪ La famille Ukrainienne est partie sur CAEN, il faudra récupérer les meubles prêtés par les habitants, cependant la grande fille de la famille est restée dans le logement.
- ↪ Il faudrait réfléchir pour créer un cheminement piétons de la Cambronnerie au viaduc
- ↪ Il y aura une aide du Moto Cross pour la course de caisses à savon, malgré tout il manque toujours des volontaires.

Fin de la séance à 23H30